Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260526-79_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
ILLE ET VILAINE

LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15

Ouverture de la séance :
Présents : 15
Votants : 15
Pouvoirs : 0

Date de la convocation :
19 Mai 2026

Date d'affichage
19 Mai 2026

Vote : Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 26 Mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances (salle Brocéliande, n° 23 Le Bourg) sous la présidence de M. **Denis CHOPIN,** maire, après convocation en date du **19 Mai 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, David GILBERT, Florence GELOIN, Frédéric RIVIÈRE, Célia ROLLAND Adjoints, Franck BRYON, Pierrick BARON, Loïc CARRÉ, Guillaume LALOE, Béatrice MAUPILÉ, Sarah SALMON, Isabelle GODEFROY MASSÉ, Sophie CHERBONNEL, Audrey GALLON, Erwan JEHAN, conseillers.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 79/2026 : **DEVIS VIDEO PROMOTION COMMUNALE**

M. Chopin et les élus du précédent mandat avaient engagé une réflexion pour développer l'attractivité de la commune.

Des devis avaient été sollicités pour une prestation de service de réalisation de vidéo promotionnelle pour la collectivité.

Deux sociétés ont répondu à la demande :
-Coralens 5 lots du haut bourg 35133 La Selle-en-Luitré : 4 030.00 € (Sans TVA)
-Smardia 13 T rue auguste Gervais 92 130 Issy Les Moulineaux : 6 150.00 € HT

Après avoir échangé sur l'offre de services de chacun et visualisé une vidéo déjà réalisée par une commune du territoire, et sur proposition de la commission communication,

Mr Le Maire propose aux élus de retenir le devis de la société Coralens,

En voici les caractéristiques précises :
-Tournage : 1 200.00 € HT
-Post-Production : 1 750.00 € HT
-Photographie : 800.00 € HT
-Frais de transport : 30.00 € HT
-Location de matériel : 250.00 € HT

TOTAL : 4 030.00 € (Sans tva)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition de la société Coralens 5 lots du haut bourg 35133 La Selle-en-Luitré, pour la réalisation de la vidéo promotionnelle de la commune pour la somme de 4 030.00 € (Sans TVA)
- AUTORISE Monsieur Le Maire ou l'Adjoint ayant la délégation à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260526-79_2026-DE

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN